

Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres	
Afférent au Conseil Municipal	Qui ont pris En exercice Part à la Délibération
27	21

Date de la Convocation 05 avril 2023

Date d’Affichage
05 avril 2023

Objet de la délibération

No 2023-10092
Finances

**Mise en place d'une provision semi-
budgétaire de droit commun dans le
cadre du compte épargne temps**

Le 12 avril 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée: Coralie ADNOT pourvoir à Karine BOCQUET

Absents: Bernard CREPIN, Céline FAGOT, Christian TIXIER

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Considérant la délibération n°2020-9907 prise en conseil municipal du 24 novembre 2020 par laquelle le conseil autorisait la mise en place d'un compte épargne temps (CET),

Considérant les modalités d'utilisation du CET,

Considérant qu'en application du principe de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'il apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (une abstention Madame Sabine MARY), décide:

- la mise en place d'une provision semi-budgétaire de droit commun (seule la provision de dépense au chapitre 68 dotation aux provisions apparaît au budget dans les opérations réelles, la non-budgétisation de la recette retracée par le comptable permettant de mise en réserve réelle des provisions)

-l'inscription de la somme de 11 400 € correspondant à 74 jours à 75€ et 65 jours à 90€ (nombre de jours pouvant être monétisés)

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230412-2023-10092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 02/03/2023

